



Déclaration liminaire CSA et FS de Toulouse du 15 mars 2024

Madame la Présidente du CSA, Monsieur le Procureur Général, Mesdames et Messieurs.

L'UNSa SJ et l'USM souhaitent attirer votre attention sur les récentes déclarations du président de la République ainsi que sur le contexte actuel de nos juridictions, qui souffrent d'une pénurie de personnel même si quelques recrutements ont eu lieu.

En effet, le président de la République a affirmé que la réduction par deux des délais de jugement n'était pas un objectif mais un impératif. C'est mal connaître l'état des juridictions françaises et ce n'est pas la baisse récente du budget de la Justice qui permettra de réduire les délais par deux d'ici la fin du quinquennat.

Cette déclaration est particulièrement inquiétante au regard de la situation actuelle de nos juridictions.

En effet, malgré les annonces de recrutement de personnels, pour 2024, les effectifs greffes et magistrats du ressort de la CA Toulouse sont totalement inadaptés aux missions confiées tant au pénal qu'au civil et compte tenu de la durée de formation des greffiers et des magistrats, cette situation va durer pendant plusieurs années.

Toutes les juridictions du ressort sont actuellement en situation critique, mais trois d'entre elles, la Cour d'Appel, le TJ de Montauban et le Tj de Castres, sont dans une situation extrêmement critique.

Dans la plupart des juridictions du ressort, la durée maximale du temps de travail hebdomadaire est dépassée non plus exceptionnellement mais régulièrement.

Les personnels sont de plus en plus exposés à la mauvaise humeur du public, voire à leur agressivité verbale et physique.

Les situations d'épuisement au travail se multiplient et les arrêts de maladie aggravent les conditions de travail de ceux qui demeurent à leur poste.

Les personnels perdent le sens de leur mission et l'épuisement professionnel touchent l'ensemble des catégories des agents du greffe (A, B et C) et des magistrats.

Or les réponses actuelles sont essentiellement l'accès au médecin du travail, à la psychologue et au numéro vert. Il s'agit de mesures individuelles lorsque la santé des personnels est atteinte, alors qu'aucune réflexion sérieuse sur des mesures collectives n'a été envisagée.

En conséquence, les élus UNSa-SJ/USM demandent que le CSA de la CA de Toulouse désigne un expert afin d'objectiver le degré de situation de souffrance au travail des personnels sur le ressort et de prévoir les mesures collectives de prévention appropriées.

Par ailleurs, suite à la disparition de la CLE, et à la mise en place du nouveau projet régional de répartition des effectifs alloué au ressort selon la nouvelle méthodologie de la DSJ, nous nous interrogeons sur le nouveau mode de répartition des postes. Nous souhaiterions savoir si les organisations syndicales siégeant au CSA seront consultées en amont des choix d'affectation qui pourront être fait.

Enfin, nous demandons l'accélération de la dotation d'ultra-portables au profit des agents des greffes des juridictions du ressort. En effet, beaucoup trop de nos collègues non équipés ne peuvent pas effectuer de télétravail.

Merci de votre attention